



Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2019

Délibération n°15-2019

Approuvant le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2019

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par l'arrêté du 18 avril 2016 ;

Vu la délibération n°30-2018 du conseil d'administration du 15 novembre 2018 approuvant le budget initial 2019 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu la note de l'ordonnateur et ses annexes et sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **81,8 ETPT sous plafond et 3 ETPT hors plafond**

- **8 620 100 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 5 338 251 € en personnel
 - 2 211 556 € en fonctionnement
 - 248 251 € en intervention
 - 822 042 € en investissement

- **8 321 606 € de crédits de paiement dont :**
 - 5 338 251 € en personnel
 - 2 181 780 € en fonctionnement
 - 220 585 € en intervention
 - 580 990 € en investissement

- **7 452 363,05 € de prévisions de recettes**

- **- 869 242,95 € de solde budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 869 243 € de variation de trésorerie
- - 1 185 196 € de résultat patrimonial
- - 590 196 € de capacité d'autofinancement
- - 1 064 186 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à 30 voix pour, 0. voix contre, 0. abstention

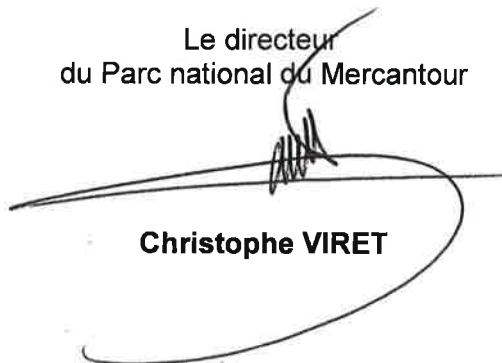
A Valberg, le 5 juillet 2019

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINESY

Le directeur
du Parc national du Mercantour



Christophe VIRET